



Commission des Psychologues



**Compte rendu de la réunion
plénière du 15 décembre 2017**

.be

Présidence de l'Assemblée plénière

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom		Langue
✓	Présidente	Henry	Catherine		FR
✓	Président suppléant	Allaert	Alexander		NL

Membres de l'Assemblée plénière

Présence	Secteur	Nom de Famille	Prénom	Association professionnelle	Mandat	Vote	Langue
MEMBRES NÉERLANDOPHONES							
	Recherche	Proost	Karin	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Recherche	Verhofstadt	Lesley	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Recherche	Uzieblo	Katarzyna	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Recherche	Van Hoof	Elke	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Travail & Organisation	De Witte*	Karel	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Travail & Organisation	Schouteten	Jo	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Travail & Organisation	Van Lishout	Bie	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Travail & Organisation	Van Daele	Judith	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Education	Plasschaert	Lien	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Ryckaert	Ilse	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Education	D'Oosterlinck	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Lietaert	Leen	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Clinique	Lowet**	Koen	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Hilderson	Michaël	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Clinique	Van Daele	Tom	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Delfosse	Lynn	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
MEMBRES FRANCOPHONES							
	Recherche	Fouchet	Philippe	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Recherche	Blavier	Adélaïde	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Recherche	Rozenberg	Alain	APPPSY	Effectif	x	FR
	Recherche	Widart	Frédéric	APPPSY	Suppléant	x	FR
✓	Recherche	Ucros	Claudia	UPPSY	Effectif		FR
	Recherche	Mathieu	Bernard	UPPSY	Suppléant		FR
✓	Travail & Organisation	Laermans	Christine	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Travail & Organisation	Parisse	Johan	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Travail & Organisation			BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Travail & Organisation	Penxten	Jerry	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Travail & Organisation	Drory	Diane	APPPSY	Effectif		FR
	Travail & Organisation	Robin	Didier	APPPSY	Suppléant		FR
✓	Travail & Organisation	Hanquet	Chantal	UPPSY	Effectif		FR
	Travail & Organisation	Gontier	Alain	UPPSY	Suppléant		FR

✓	Education	Frenkel	Stephanie	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Education	Cassiers	Marie-Claude	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Education	Lenzen	Brigitte	APPPSY	Effectif	x	FR
	Education	Rauïs	Françoise	APPPSY	Suppléant	x	FR
	Education	Defossez	Philippe	UPPSY	Effectif		FR
	Education	Declercq	Violaine	UPPSY	Suppléant		FR
✓	Clinique	Chauvier	Pauline	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Clinique	Vassart	Quentin	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Clinique	Haot	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Clinique	Gerard	Emilie	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Clinique	Nadeau	Chloë	BFP-FBP	Suppléant		FR
✓	Clinique	De Keuleneer	Alain	APPPSY	Effectif		FR
	Clinique	Florence	Jean	APPPSY	Suppléant		FR
	Clinique	Kestemont	Paul	UPPSY	Effectif		FR
✓	Clinique	Vermeulen	Martine	UPPSY	Suppléant		FR

Les membres effectifs (ayant droit de vote ou consultatifs) peuvent toujours siéger à une séance plénière. Un membre suppléant ne participe que si le membre effectif ayant droit de vote ou un membre consultatif de son

association professionnelle et de son groupe linguistique ne peut siéger. Le suppléant ne peut voter que s'il remplace un membre effectif ayant droit de vote.

***Karel De Witte** a été élu en tant que **secrétaire** par l'assemblée plénière et sera dénommé comme tel dans ce rapport.

****Koen Lowet** a été élu en tant que **trésorier** par l'assemblée plénière et sera dénommé comme tel dans ce rapport.

Membres du personnel

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom	Psychologue	Langue
✓	Directeur	Van Rossen	Edward	x	NL
✓	Directrice <i>ad interim</i>	Laloo	Julie	x	FR

Le personnel n'est plus présent durant les discussions et les débats entre les membres de la Plénière. Ce choix a été posé afin de permettre au Directeur de donner des lignes directrices claires prises par l'Assemblée Plénière. Cependant lorsque l'Assemblée Plénière discutera, par exemple : des objectifs du service communication, un représentant sera présent.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la réunion**
2. **Compte-rendu de la réunion plénière du 15/09/2017**
3. **Définir une personne chargée d'établir le rapport de la réunion actuelle**
4. **Information sur le fonctionnement interne**
5. **Enregistrements : situation actuelle**
6. **Demandes d'agrément**
7. **Adaptation du code de déontologie concernant le secret professionnel**
8. **Mission, structure, fonctionnement interne et projet d'accompagnement**
9. **Fin de la réunion**

1. Ouverture de la réunion

La Présidente ouvre la réunion.

La Présidente explique l'absence des membres de l'équipe durant les discussions et les débats entre les membres de la Plénière. Ce choix a été posé afin de permettre au Directeur de donner des lignes directrices claires prises par l'Assemblée Plénière. Cependant lorsque l'Assemblée Plénière discutera, par exemple : des objectifs du service communication, un représentant sera présent.

2. Rapport de la réunion du 15 septembre 2017

Le compte rendu de la Plénière précédente est accepté moyennant une légère correction orthographique.

3. Définir une personne chargée d'établir le rapport de la réunion actuelle

La Présidente demande un volontaire pour prendre des notes de cette réunion. Martine Vermeulen se propose. Elle sera aidée par Chantal Hanquet et Christine Laermans.

Certains membres réagissent par rapport à la demande de la Présidente et trouvent que cela ne doit pas être demandé à un membre de l'Assemblée mais à un membre de l'équipe car ce serait un trop grand travail. Quelques précisions sont données sur les attentes par rapport au compte-rendu : succinct et respectant les décisions prises et les votes.

Un vote est demandé pour que ce soit un membre du personnel qui fasse le compte rendu : 8 voix pour et le reste des voix ne se prononce pas contre. Il est donc approuvé qu'un membre du personnel sera en charge du compte-rendu.

4. Information sur le fonctionnement interne

L'information est donnée au point 8 concernant le fonctionnement interne avec la réalisation de projets.

5. Enregistrements : situation actuelle

Nombre de personnes enregistrées pour 2017	13 210
Nouvelles demandes approuvées depuis le 1 ^{er} décembre 2016 pour 2017	1 358
Nombre de dossiers incomplets (documents et/ou paiement)	+/- 40
Nombre de dossiers à juger lors de cette Réunion Plénière	28
Nombre de dossiers restant à traiter pour 2017	0
Total de nouveaux dossiers depuis le 1 ^{er} décembre 2017 pour 2018	76
Renouvellements déjà enregistrés pour 2018	4 878

6. Enregistrements : situation actuelle

La Plénière doit statuer sur 28 demandes qui n'ont pas été approuvées par le secrétariat sur la base du mandat exécutif que le secrétariat a reçu de l'Assemblée plénière. Le tableau ci-dessous en donne un aperçu. Le Directeur parcourt ces demandes et émet pour chacune d'entre elles un avis. Ce tableau rassemble les décisions prises par l'Assemblée plénière. La liste détaillée des dossiers se trouvait dans l'annexe distribuée aux membres de l'Assemblée plénière. Comme il s'agit d'informations confidentielles, elles ne sont pas divulguées.

[Plus d'informations sur les critères et la procédure sur notre site internet.](#)

Nombre total	28	Approuvé	Rejeté
Dont sur la base de ...			
• Attestation belge d'équivalence à un diplôme repris dans la loi du 8 novembre 1993	3	3	0
• Agréés comme psychologue par une autorité compétente reprise dans la banque de données 'regulated professions' de l'Union Européenne	7	7	0
• Diplôme français ou allemand donnant automatiquement accès dans ce pays à l'exercice de la profession en tant que psychologue	4	4	0
• Diplôme universitaire en psychologie + preuve(s) d'au moins 1 ans équivalent temps plein d'expérience professionnelle en tant que psychologue au cours des dix dernières années	4	4	0
➤ Suite à l'approbation d'un dossier présenté lors de cette réunion, un maximum de neuf semaines de congé par an a été décidé comme référence pour les dossiers futurs à approuver.			
• Autres dossiers	10	3	7

Les personnes dont la demande a été rejetée vont recevoir une explication détaillée des possibilités qui s'offrent à eux pour compléter leur dossier ou introduire une demande de révision après la séance plénière. Le plus souvent, ces demandes sont approuvées après que les personnes concernées nous ont fourni des preuves additionnelles.

[Plus d'informations à ce propos sur notre site internet.](#)

Concernant un diplôme polonais, une discussion porte sur une proposition de suspension tant qu'il n'y a pas de clarification par le ministre compétent. Vote de 11 voix pour et 2 voix contre.

Une proposition est faite de créer un Comité d'agrément pour éviter des discussions trop longues en séance plénière.

Se proposent de faire partie de ce Comité d'agrément : Adélaïde Blavier, Tom Van Daele et Emilie Gérard.

Le comité présentera en séance plénière les dossiers valides et non-valides et certaines discussions si nécessaires.

Vote de 10 voix pour la poursuite du travail dans ce Comité et 2 abstentions.

7. Adaptation du Code de déontologie concernant le secret professionnel

Le Président Suppléant présente le travail du groupe de travail sur la réécriture du Chapitre 3 du Code de déontologie qui modifierait par Arrêté Royal celui du 2 avril 2014 fixant les règles de déontologie. Certaines erreurs ont été corrigées, et un avis final détaillé a été formulé en une proposition de texte. L'APPSY et l'UP-PSY ont demandé une audience au cabinet pour expliquer leur point de vue considéré comme minoritaire. Le cabinet ayant refusé de les recevoir seules, une audience avec des représentants de la Commission des Psychologues et des fédérations concernées a eu lieu au cabinet avec la présence de deux juristes supplémentaires. Un consensus a été atteint ce jour-là sur la base d'un texte préparé par le cabinet. Après discussion au cabinet Ducarme, ce projet a été envoyé au Conseil d'Etat pour avis.

Suite à cet avis, et s'il n'y a plus de contestation du Conseil d'Etat, une publication au Moniteur belge est prévue.

Le Président suppléant remercie le groupe de travail pour leur implication et le résultat, mais regrette que certains personnes aient ensuite contacté le cabinet sans en aviser le groupe de travail.

La Présidente félicite le groupe pour le résultat atteint. Si le Conseil d'Etat a encore des remarques à formuler, le cabinet invitera de nouveau la Commission et toutes les fédérations représentées.

8. Mission, structure, fonctionnement interne et projet d'accompagnement

La mission concernant l'optimisation du fonctionnement interne et le projet d'accompagnement a été présenté par Julie Laloo qui a travaillé depuis son engagement avec les membres de l'équipe, du Bureau, de la Direction et de la Présidence. Julie Laloo a vu la plus grande partie des personnes ayant indiqué leur intérêt pour participer à l'analyse.

Les 4 pôles de travail ont été concernés : le secrétariat, le service communication, le service déontologie et les greffiers qui travaillent pour les chambres du Conseil disciplinaire et du Conseil d'Appel, tant néerlandophones que francophones.

L'équipe est motivée et dynamique. Offrir plus d'encadrement permettra d'offrir un cadre structuré, mais également d'atteindre plus de stabilité.

Le Directeur, Edward Van Rossen, présente son point de vue sur les acquis depuis 2012 et il propose un plan de développement qui rassemble les psychologues et soutient un processus de formation continue après l'obtention du diplôme de base. Il souligne l'importance du dialogue avec les fédérations et des projets de recherche sur le statut du psychologue et de ses spécialisations ainsi que le développement de la déontologie pour l'avenir. Une discussion est menée sur la nécessité de poursuivre ces réflexions sur le travail des psychologues et le rôle de la Commission.

La Présidente a eu des contacts avec le cabinet du Ministre Ducarme et elle pense qu'il n'y aura plus d'évolution vers un Ordre des psychologues avant les élections fédérales.

L'Assemblée Plénière est d'accord de réfléchir avec le Bureau à un statut de reconnaissance pour les bénévoles qui s'engagent dans un groupe de travail au sein de la Commission. Une augmentation de la cotisation peut être prévue.

Une discussion s'engage sur les restructurations à prévoir suite aux projets d'accompagnement présentés tant par Julie Laloo que par le Directeur. Un prolongement de la convention avec Julie Laloo est décidé jusque fin janvier, date à laquelle un rapport écrit doit être remis aux membres du Bureau afin de clarifier la situation et prendre des décisions de restructuration.

9. Fin de la réunion

Invitation à un drink pour la fin de l'année en remerciement pour le travail des bénévoles.

La Présidente lève la séance.



Commission des Psychologues

Commission des Psychologues

Avenue des Arts, 3 . 1210 Bruxelles

www.compsy.be

Secrétariat

T +32 2 503 29 39

info@compsy.be



[/compsyBelgium](https://www.facebook.com/compsyBelgium)



[/company/2831105](https://www.linkedin.com/company/2831105)



[/CompsyBelgique](https://twitter.com/CompsyBelgique)

.be